Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251216-25_12_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLEMAU, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :

Patrick BOULAIS donne pouvoir à Grégory PACAUD
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Emile JAN
Géraldine DENIS donne pouvoir à Céline MOTEL DAVID
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Isabelle RACAPE
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Jean Pierre FRANGEUL

Étaient absents :

Morgane CHAPDELAINE
Jérôme PEIGNÉ
Jord LEVESQUE

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 19
Procurations	: 5
Votants	: 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025

DELIBERATION 2025 – 12 – 01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Annexes : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Rapport de Franck Pichot,

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck Pichot présente un rapport sur les orientations budgétaires pour le nouvel exercice budgétaire.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251216-25_12_01-DE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1) impose l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) :

- Dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- Dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,
- Pour débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2026,

CONSIDERANT l'approbation du budget primitif pour 2026 à intervenir le 24 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER